

<u>RÉPUBLIQUE</u> <u>FRANCAISE</u> DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE	COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHAMPEY Séance du 12 Décembre 2018
Date de la convocation : 06/12/2018 Date d’affichage : 17/12/2018 Nombre conseillers : 15 En exercice :15 Présents : 12	L’an deux mil dix-huit et le douze décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire. Présents : MM. VALLEY - DUVERNOY – LEBOURG – PERRIN - Mme GENTER – MM. BONNET - DEPOIRE - GASIOR – HENRY - PRADA PRADA - Mmes DEL TORCHIO - HASENFRATZ . Absents : Mmes NGUYEN VAN TUE Claudine - ZISKA Francisca – Mr THIEBAUD Pierre . Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.
1 – Désignation du membre de la Commission de contrôle pour les élections. Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise en place du Répertoire Électoral Unique et de la constitution de la commission de contrôle, l’article L-19 du code électoral dispose que dans les communes de moins de 1000 habitants comme Champey, les commissions de contrôle soient constituées comme suit : - D’un conseiller municipal pris dans l’ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de cette commission ; - D’un représentant de l’Administration désigné par le préfet ; - D’un représentant du Président du Tribunal de Grande Instance désigné par lui. le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation (quelque soit la signature) et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mr Bonnet Paul, conseiller municipal, 1er dans l'ordre du tableau et volontaire pour participer aux travaux de la commission de contrôle électorale.	
2 – Adhésion au service commun Ressources Humaines – Finance – Paies de CCPH Signature de la convention avec la CCPH Le Maire rappelle que le Conseil Communautaire dans sa séance du 15 novembre 2018 a décidé de créer un service commun Ressources Humaines – Finances – Paies; Aussi, il est nécessaire d'adhérer au service commun Ressources Humaines – Finances – Paies communautaire à effet du 1er Janvier 2019 pour la préparation technique de tous les actes par le service commun (mandats, titres, gestion des carrières, DADS, saisine des budgets ...) mais la signature de toutes les pièces est effectuée par le Maire qui reste l'autorité compétente (Signature des bordereaux de mandats et de titres, des pièces comptables, des paies, arrêtés du personnel et contrats, ...); Après l'exposé du maire, le Conseil Municipal DÉCIDE : - d'adhérer au service commun Ressources Humaines – Finances – Paies à effet du 1er janvier 2019. - d'autoriser le Maire à la signature de la convention avec la CCPH.	

3 – Tarifs communaux pour 2019 (Eau, salle, cimetière ...)

EAU

Taxe fixe	40,00 €
Consommation de 0 à 60 m3	0,80 €
61 à 120m3	0,74 €
121m3 et plus	0,55 €

ASSAINISSEMENT

Taxe fixe	40,00 €
Traitement au m3	0,87 €

CHAUFFAGE LOGEMENT MAIRIE

Mensuel	0,053 € HT par Kwh
---------	--------------------

ALAMBIC

Redevance	21,50 €
-----------	---------

SALLE POLYVALENTE

Tarif réduit pour une manifestation par année, clubs, associations de CHAMPEY

Petite salle sans cuisine <i>pour expositions</i>	70 €
Grande salle sans cuisine <i>pour expositions</i>	100 €
Petite et grande salle sans cuisine <i>pour spectacles, jeux, expo.</i>	150 €
Petite et grande salle avec cuisine <i>pour spectacles, jeux, expo.</i>	250 €

Tarifs pour particuliers, clubs, associations pour manifestations supplémentaires

Grande et petite salle et cuisine <i>pour repas</i>	500 € pour les extérieurs à Champey 400 € pour les personnes de Champey
Grande salle et cuisine <i>pour repas</i>	400 € pour les extérieurs à Champey 300 € pour les personnes de Champey

Location le jour de l'événement en fonction des disponibilités

Enterrement, grande salle avec cuisine	100 €
Enterrement, petite salle sans cuisine	70 €

CIMETIÈRE

Concession simple	193 €
Concession double	386 €

COLUMBARIUM

L'alvéole	940 €
Place enterrée	321 €